

Direction du Patrimoine et de l'Architecture  
Agence de Conduite de Projets

Direction des Affaires Culturelles

2011 DPA 17

OBJET\_: Approbation des modalités de passation des marchés de travaux relatifs à la construction du Conservatoire du 17<sup>ème</sup> arrondissement, 220-222 rue de Courcelles (17<sup>e</sup>)

### Projet de délibération

#### Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Sur un terrain d'environ 1640m<sup>2</sup>, sis en limite du boulevard périphérique et de la commune de Levallois Perret, au niveau du 218-222, rue de Courcelles et du 42-44, boulevard de Reims, est envisagée la construction du nouveau conservatoire municipal du 17<sup>e</sup> arrondissement. Cet équipement remplacera le conservatoire de musique actuel, installé dans un ancien hôtel particulier qui ne répond plus aux normes et d'une surface trop petite.

L'équipement ainsi programmé est destiné à l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Il comportera ainsi trois pôles d'enseignement : 1300m<sup>2</sup> seront dédiés à la musique (salles d'enseignement individuel, salle d'enseignement en groupe, salles de chant, de percussions etc..), 600m<sup>2</sup> seront dédiés à la danse (3 grandes salles de pratique) et 200m<sup>2</sup> seront réservés aux arts dramatiques (salles de répétition théâtrale). En outre une salle de diffusion de 300 places est intégrée au programme, la scène pouvant être configurée pour accueillir divers types de représentation : danse, théâtre, orchestre ou récital. L'organisation de son accès depuis l'accueil du conservatoire permettra en outre d'utiliser la salle en dehors de la programmation propre au conservatoire. La surface utile totale de l'équipement sera de l'ordre de 3000m<sup>2</sup>.

Ce programme s'accompagne d'une démarche environnementale visant la certification HQE du bâtiment. La consommation énergétique prévisionnelle s'élève à 47,7 kWh/m<sup>2</sup> par an répondant ainsi à l'objectif du plan climat à savoir une consommation limitée à 50 kWh/m<sup>2</sup> par an.

Le principe de réalisation des travaux de construction relatif à cette opération a été approuvé par votre assemblée lors de sa séance des 24 et 25 novembre 2008 (Délibération DPA 2008 274).

Lors de cette même séance le marché de maîtrise d'œuvre de cette opération a été attribué par votre assemblée au lauréat du concours de maîtrise d'œuvre, le groupement BASALT Architecture - ID+, IMPEDANCE, CHANGEMENT A VUE pour un montant de 2 095 435,06 € TTC, valeur juin 2007. Les marchés de prestations intellectuelles de contrôle technique, coordination Sécurité et Protection de la Santé, coordination du Système de Sécurité Incendie, et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'acoustique, ont en outre été passés selon les modalités de la procédure adaptée et attribués respectivement à BTP Consultants, DEKRA HSE, SSICOOR, Acoustique et Conseil.

Les études ont débuté en mai 2009 et se sont terminées en avril 2011. Le permis de construire a été déposé le 28 décembre 2010.

La valeur finale estimée du coût d'investissement toutes dépenses confondues est de 25 millions d'euros.

Suite à la relocalisation du chapiteau de l'association Turbulences au 12 Boulevard de Reims, des travaux préalables de dépollution du sol vont être effectués à l'été 2011, puis les travaux de construction se dérouleront de septembre 2011 à juillet 2013 pour une ouverture de l'équipement au public à la rentrée 2013.

Les travaux préalables de dépollution du sol, dont le montant est estimé à 191 899 Euros HT (valeur février 2011), seront réalisés par le biais d'un marché à procédure adaptée passé en application des articles 10, 27 III, et 40 du Code des marchés publics. Le marché est à prix mixte comprenant une partie forfaitaire et une partie à prix unitaires de façon à régler la quantité exacte de terres évacuées.

La consultation pour les travaux de construction sera organisée selon la procédure de l'appel d'offre ouvert conformément aux articles 26, 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Elle comprendra un marché en entreprise générale d'un montant prévisionnel de 12 616 850 Euros HT (valeur juin 2007), et un lot spécifique pour les installations de scénographie d'un montant prévisionnel de 687 300 Euros HT (valeur juin 2007).

J'ai donc l'honneur de demander à votre Assemblée :

- d'approuver les modalités de passation du marché de travaux de dépollution de sol selon la procédure adaptée, conformément aux articles 10, 26, 27 III, et 40 du Code des Marchés Publics ;
- d'approuver les modalités de passation des marchés de travaux de construction du conservatoire du 17<sup>ème</sup> arrondissement selon la procédure d'appel d'offre ouvert, conformément aux articles 26, 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;
- dans le cas où le marché n'a fait l'objet d'aucune offre ou d'offres inappropriées au sens de l'article 35-II-3 ou encore si les offres sont irrégulières ou inacceptables au sens de l'article 35-I-1 du Code de Marchés Publics et dans l'hypothèse où la Commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, d'autoriser le lancement d'une procédure négociée, conformément aux articles 35-I-1, 35-II-3, 59, 65 et 66 du Code précité ;
- de m'autoriser dans la limite du dixième de la masse initiale des travaux, à signer les décisions de poursuivre ;
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 23, article 2313, rubrique 311, mission 40000-99-090 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2011 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.
- de constater une recette correspondant au remboursement de l'avance forfaitaire au chapitre 23, article 238, rubrique 311, 40000-99-090 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2011 et ultérieurs.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer

Le Maire de Paris